

es des Yeux.

Esperon, médecin oculiste,
 e clinique ophtalmologique
 nera, à partir du mardi 7
 nsultations sur les mala-
 à Vevey, Hôtel des Trois
 es mardis de 9 heures à
 (P 2137 L) [1395]

coffey à Bulle

se rend avec ses éta-
 lons et son âne, le
 lundi à Vuisternens de-
 le vendredi à Châtel-St-
 medi à Semsales.

calon, race du pays,
 est à la dis-
 éleveurs, au Cheval-
 nadiens. Il sera tous les
 el de l'Ecu à Bulle et les
 . [1411]

On offre [1421]

domaine de 28 poses.
 M. MAGNIN, avocat, Bulle.

tonnerres

perfectionné et garanti.
 itement pendant 2 ans
 rès installation.
 et réparation d'anciens
 aratonnerres.

NCES A DISPOSITION.
ve Wehner
 BULLE. [1407]

s de Jardins.

é avise le public qu'il a à
 de bonne graines de jar-
 fleurs, ainsi que des ar-
 aux, plantes vivaces, etc.
 er des renseignements à
 sur la culture des plantes

jeudis il se trouve au
 a promenade et les autres
 micile, maison Desbiolles,
 and'rue, Bulle.

Heinrich, horticulteur.

mmandation.

ése recommande à l'hono-
 de la ville et de la cam-
 pus les travaux concernant
 l'assurant d'avance d'un
 et à prix modéré.

ccasion pour remercier le
 onfiance dont il l'a honoré
 ur, espérant qu'il la lui

U. Blau, Poëlier,
 aud du côté de la Léchère,
 BULLE.

es à purin

ctionnant avec le purin le
 rix défiant toute concu-

à M. Léon Pasquier, négt.
 [1397]

LOUER.

atelier pour menuisier
 ou pour une autre desti-
 nque.

à M^{me} Catherine Pasquier,
 x, à Bulle. [1401]

MOREL-BADOUX

à Bulle,
 diverses, Maïs, Son et

aux de sésame,
 [558]

à Gruyère. Gérant: Ch. Morel



PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
 » » 6 mois » 2.—
 Pour l'Etranger le port en sus.

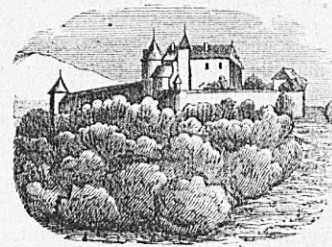
Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux
 de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.



Prix des Annonces et Réclames.

Annonces: Pour le Canton
 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.
 la ligne ou son espace.

Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de
 port.

BULLE, le 24 Avril 1885.

Nos tribunaux libertards et la presse.

Le procès de presse fait par le président du Tribunal de la Veveyse, M. Joseph Philipona, à M. l'avocat Robadey à Romont en raison de la chronique judiciaire qui a été insérée dans le n° 7 du journal la *Gruyère*, était acheminé devant le Tribunal de Bulle mardi 21 avril courant.

D'après l'article incriminé, M. Joseph Philipona aurait, en qualité de juge liquidateur de la discussion d'André Dévaud à Porsel, prononcé que les biens mobiliers reconnus être la propriété de la femme du failli par acte notarial et ensuite d'autorisation de la Justice de Paix, devaient rentrer dans la masse active pour servir à couvrir les créanciers intervenus; on ajoutait que M. le juge liquidateur Jos. Philipona était lui-même et personnellement créancier de la discussion au rôle de laquelle il figurait comme perdant pour une somme de 407 fr. 62 cent.; puis on concluait en disant que M. le président Jos. Philipona avait ainsi jugé et prononcé que les biens de la femme du discutant Dévaud devaient servir à le payer lui-même du découvert de son intervention, au même titre que les autres créanciers perdants.

Le devoir de M. Philipona dans ces circonstances s'imposait: il fallait se récuser.

M. le président Jos. Philipona a non seulement répondu, dans les gazettes de l'ordre moral, en injuriant M. l'avocat Robadey et en niant absolument qu'il fût créancier personnel de la faillite d'André Dévaud; mais il a déposé de tête chaude une plainte en calomnie contre le journal *La Gruyère*, ou l'auteur de l'article qui le visait.

Quelques jours après cependant, M. Jos. Philipona était obligé de rectifier lui-même son démenti du premier moment: le souvenir lui est parait-il revenu qu'il était bel et bien créancier personnel du décret d'André Dévaud, qu'il y était personnellement intervenu et qu'il figurait personnellement encore au projet des collocations comme perdant pour une somme de 407 fr. 62 cent.

Il semblerait après cela que M. le président Jos. Philipona eût dû faire purement et simplement son *peccavi*, retirer sa plainte et prier M. l'avocat Robadey d'oublier ce malencontreux incident.

Il est au demeurant très possible qu'au moment du procès, M. Jos. Philipona ne se soit pas souvenu qu'il était personnellement créancier de la faillite d'André Dévaud, ou qu'il ait cru que son acte de défaut pourrait être couvert par un rang privilégié de retrait ou par des cautions.

Quoi qu'il en soit, le fait vrai, indéniable et qui résulte des actes officiels de la liquidation, c'est que le juge M. Jos. Philipona, liquidateur du décret d'André Dévaud, était en même temps créancier de ce même décret, que de plus il y figurait comme créancier perdant pour 407 fr. 62 cent. et qu'il a fonctionné comme juge pour prononcer que

la femme du failli devait laisser prendre ses meubles pour augmenter l'actif à répartir entre les créanciers.

Et l'écrivain de notre chronique judiciaire n'a pas dit autre chose.

Eh bien, malgré une défense irrésistible que M. l'avocat Robadey a présentée lui-même en termes aussi éloquentes que mesurés, le Tribunal de l'arrondissement de la Gruyère l'a condamné.

Mais condamné pourquoi? — allez-vous tous interrompre.

Pourquoi! — Oui pourquoi?

Le fait critiqué par notre honorable correspondant étant vrai, ce ne pouvait être pour calomnie; mais on a condamné M. l'avocat Robadey pour un délit qui ne lui était pas reproché, pour lequel il n'était ni cité, ni poursuivi; on l'a condamné pour *outrage envers un magistrat*, en vertu de ce fameux article 324 du Code pénal, dont nous avons déjà, plus d'une fois dans nos colonnes, signalé les dangers et l'arbitraire à l'opinion publique, en vertu de cet article 324 dont on avait aussi menacé M. le député et conseiller national Jaquet pour son discours d'il y a deux ans au banquet du cercle des conservateurs modérés à Bulle.

M. l'avocat Robadey, pour avoir usé du droit que possède tout citoyen de critiquer les actes d'un magistrat ou d'un fonctionnaire public, s'est donc vu infliger une amende de 50 francs et il devra en outre payer une indemnité de 50 autres francs à M. Jos. Philipona pour la perte que celui-ci a dû subir dans . . . dans . . . nous ne savons pas quoi.

Le Tribunal a cependant été assez magnanime, assez indulgent, pour ne pas faire application du dernier alinéa de l'art. 324, en ne privant pas M. Robadey de ses droits politiques pour cinq années. Ce sera pour une autre fois, sans doute!

Eh bien! si cette belle jurisprudence concernant le droit constitutionnel de la liberté de la presse est admise, tous les journaux de l'opposition n'ont qu'à préparer leurs malles dès aujourd'hui.

La *Gruyère* quand même est bien décidée à ne pas faillir à sa mission, à ne pas trahir son programme, et elle tient à grand honneur d'être particulièrement en butte aux assauts des ennemis de nos libertés.

A propos de la surlangue.

Dans un été où la surlangue sévissait sur les montagnes de la Gruyère, je me trouvais aux *Pontets*; j'y passais quelques semaines de mes vacances. Précisément lors de ce séjour au chalet, le fléau se déclara parmi le troupeau, et ce ne furent ni les moins belles ni les moins bonnes vaches qui furent attaquées les premières. Plus d'une fois mon aimable hôte, l'amodiateur de la montagne, m'avait exprimé ses craintes, et nous vécûmes pendant quelque temps dans une appréhension continuelle, jusqu'à ce que, malgré les précautions et l'espérance, la contagion atteignit aussi le troupeau, que nous avions cru assez bien à l'abri. Et cependant

ces précautions n'avaient peut-être pas été assez logiquement raisonnées, ni mises à exécution avec assez de persévérance. J'étais jeune alors, mais j'observai les symptômes de l'épizootie, son cours et le mode de traitement, ou plutôt le manque de traitement des pièces de bétail malades. Ce qui va suivre est essentiellement le résumé de mes observations d'alors, dont le résultat m'est toujours resté présent depuis; j'y ajoute ce que m'ont fourni des observations ultérieures, occasionnées par d'autres expériences, et ce qu'une étude inspirée par le désir sincère et sérieux d'être utile à ma Gruyère m'a fait savoir avec le temps.

Pour une contrée comme la nôtre, dont l'élevage du bétail constitue une des principales ressources, la nouvelle qu'une épizootie s'est déclarée sur quelque point du territoire, est bien de nature à répandre l'alarme, non seulement parmi les éleveurs proprement dits, mais encore, et à un degré non moins grave, parmi les campagnards dont quelques vaches forment la seule richesse. On ne saurait dès lors vouer une attention trop sérieuse à l'explosion, la propagation et au traitement de la maladie, ainsi qu'aux moyens de la combattre et de la prévenir. C'est ce que dans l'intérêt de tous, et sans acception de parti quelconque, l'auteur s'efforce de clairement exposer dans cet article.

Le plus souvent, le bétail atteint de la surlangue, est simultanément affecté du piétain; chez les bêtes à cornes, ces deux maladies sont essentiellement les phénomènes de la même affection morbide. La surlangue, qu'on nomme en France vulgairement *cocotte*, est aussi appelée fièvre aphteuse, d'un mot grec qui signifie pustule, ulcération ou inflammation, signe particulier de la présence de la contagion dans la bouche et aux pieds. La surlangue et le piétain du gros bétail sont généralement d'un caractère bénin, tandis que l'inflammation unguéale chez les moutons est toujours une maladie maligne. Mais cette dernière, qui s'attaque aussi aux chèvres, quelquefois à la race porcine, très rarement aux chevaux, semble être heureusement restée jusqu'à présent étrangère à notre race ovine; de sorte que nous pouvons borner nos considérations à ce qui concerne la surlangue et le piétain dont le gros bétail de cette contrée est menacé pendant le prochain estivage. L'époque à laquelle la maladie se déclare est généralement le printemps, et si elle n'est pas énergiquement combattue, elle sévit jusqu'en automne. La propagation en est prompte, rapide, et s'étend à de grandes distances. Le mal consiste en une inflammation du tissu extérieur de la langue et des parois de la bouche, ainsi que des parties voisines des ongles; on aperçoit de petites ampoules de diverse grosseur, des ulcères suppurants, des excoriations par suite du détachement de parties de la peau ulcérée, en lambeaux plus ou moins grands. Il peut arriver que, dans ces circonstances, le bétail ne ressente pas de fièvre, mais ce sont là cependant les cas les plus rares, car presque toujours un état fébrile accompagne l'action du fléau. Généralement, au bout du neuvième jour après l'explosion de la maladie, les animaux fébricitants ont traversé la crise, du moins dans son intensité. Si la contagion est violente, il se forme après la chute du tissu cellulaire extérieur des parties atteintes, de gros ulcères, qui succèdent aux petites vessies, et ces ulcères peuvent apporter de graves troubles dans l'organisme des bêtes souffrantes, comme la chute des ongles ou la carie des os. Lorsque ces profonds dérangements se présentent, il ne faut pas s'étonner que chez les vaches laitières ou, le cas échéant, chez les brebis qui allaitent, la sécrétion du lait cesse, que

les forces se perdent, qu'un rapide amaigrissement ait lieu, que des avortements se produisent.

Pour autant que je sais, l'origine véritable de la maladie est encore inconnue: sont-ce des champignons microscopiques, des organismes vivants, des miasmes émanant d'eaux fangeuses? Quelle que soit la découverte que fera sans doute une patiente observation scientifique, l'explosion de la maladie s'explique maintenant par la contagion, par des germes volatils.

Venant à mon deuxième point, la propagation, je crois positivement que l'élément empoisonneur, infection ou virus, se communique rapidement, immédiatement, et de diverses manières.

Et sur ce point j'appelle toute l'attention de mes compatriotes, d'autant plus que les populations rurales négligent assez fréquemment les avis et indications imprimés, pour s'en tenir assez dédaigneusement aux maigres leçons et à la somnolente incurie de la routine. Plus nous avançons dans la vie économique, plus nous devons avoir recours aux enseignements de la science; considérons la pratique et la théorie comme deux sœurs jumelles inséparables; respectons l'ustensile, mais le livre aussi.

La propagation a lieu par la contagion, soit immédiatement, c'est-à-dire par le contact ou le proche voisinage des individus atteints, soit médiatement, c'est-à-dire par une communication indirecte des germes, quand des personnes qui ont soigné ou approché des animaux malades s'en vont en touchant d'autres non encore contaminés, quand des bestiaux sains sont amenés ou s'égarent dans des pâturages, places de marché, rues et chemins où des sujets infectés ont séjourné ou passé, quand les éleveurs et les vachers se servent de vêtements, de harnais, d'ustensiles auxquels l'élément contagieux a pu s'attacher, enfin quand tous transmetteurs intermédiaires n'ont pas été désinfectés.

On se récriera peut-être, pensant que je crois plus qu'il n'y a. On aurait tort. Puisqu'on a même recommandé aux vétérinaires de changer d'habits quand ils ont approché ou touché les animaux objets de leurs soins, avant d'aller ailleurs en approcher ou toucher d'autres. Comme pour la gale, pour le choléra, ce sont principalement des vêtements et des chiffons de laine qui sont le plus susceptibles de receler des germes morbides.

Il est vrai que parmi les animaux aussi il y a des individus prédisposés à recevoir la contagion, plus sensibles à ses ravages que d'autres. Mais la maladie ayant une fois éclaté, il ne s'agit plus pour ainsi dire que de degrés divers dans les souffrances des pauvres bêtes; quand l'une d'elles est atteinte, le mal se déclare d'ordinaire en deux à quatre jours après la contagion. Selon la prédisposition, il peut y avoir des rechutes deux ou trois mois après le rétablissement d'une vache ou d'une taure malade.

Concernant le traitement du mal, il est à noter qu'un régime diététique, c'est-à-dire consistant dans un affouragement modéré, suffit d'ordinaire; les sujets malades trahissent d'ailleurs peu ou même pas d'appétit, puisque toute la bouche leur fait mal. Les fourrages doivent être de première qualité; qu'on n'aille donc pas en donner du fermenté ou du moisi. Des breuvages légitimes, d'une température moyenne, ni chauds, ni froids, servent soit à rincer la bouche, soit à soutenir les forces de l'animal souffrant. En outre, on agit sagement, quand on nettoie avec une éponge molle et trempée dans de l'eau phéniquée ou dans laquelle on a introduit quelques gouttes d'acide salicylique, le mufle et les lèvres pour enlever la bave. Mais il importe de laver l'éponge pour chaque individu à soigner ainsi, après quoi on la jette dans une eau bouillante, afin de tuer les germes morbides qui y adhèrent facilement. Avec cela qu'on laisse le bétail jouir d'autant de repos que possible. Il va sans dire que les étables doivent être prudemment aérées, et maintenues très propres. Il faut que le plancher en soit sec et que la litière soit souvent renouvelée, à cause surtout des effets du piétin. Et ici chacun se dit à lui-même qu'une paille humide ou sale, ou bien du marais moisi serait bien malvenu. Afin de procurer du soulagement aux bêtes en souffrance, il est bon de leur laver les pieds avec de l'eau de chaux, opération qui exige de la prudence et du ménagement. Si quelques particules de la corne, des ongles se détachent de la couronne, il importe d'enlever doucement ces petits morceaux avec un couteau bien tranchant, afin que le pus puisse d'autant mieux se répandre au dehors. Des vachers brusques, ou gauches, ou buveurs, ne valent rien pour un travail de cette nature. De plus, les parties en putrescence demandent à être humectées plusieurs fois par jour avec de l'eau blanche ou

eau de plomb, ou bien aussi avec une solution de 98 parties d'eau avec 2 parties d'acide phénique. Dans les cas où les vaches paissent dans les pâturages, qu'on veille à les tenir éloignées des endroits humides et empêche surtout qu'elles ne séjournent dans un sol boueux.

On le voit, il faut beaucoup de soins, mais le proverbe dit déjà qu'on n'a rien sans peines.

Par mesure d'hygiène, il est nécessaire de cuire, avant de s'en servir, le lait des vaches souffrant de la surlangue. Il doit en être de même, quand, comme je l'ai vu faire, on donne aux vaches malades leur propre lait à boire, ce qui du reste est doux à leur bouche et les fortifie.

Les mesures prophylactiques, celles par lesquelles on prévient une nouvelle éruption de la surlangue, réclament à un égal degré l'attention de l'Etat et celle des particuliers, non seulement dans notre pays, mais aussi dans toutes les contrées avoisinantes. Tous sont solidaires pour les garanties à procurer à la salubrité, par conséquent à la prospérité publique. A l'Etat il incombe de prescrire la désinfection scrupuleuse et surveillée des places de marché, comme des wagons destinés au transport de bétail; sous ce dernier rapport on a, me semble-t-il, beaucoup péché jusqu'à présent. Les particuliers que la calamité de la surlangue vient éprouver ne sauraient, sans manquer à leur conscience et à leur prochain, dissimuler la présence du fléau dans leurs étables. A eux le devoir, quand la maladie est passée, de désinfecter, mais réellement, les lieux devenus suspects, en lavant les crèches et les parois avec une solution soit de chlorure de chaux, soit d'acide phénique, ou d'acide pyroligneux (vinaigre de bois). Un des désinfectants les plus efficaces est, comme on sait, le phénol. Quand la surlangue a contaminé les chalets, la désinfection y devient tout aussi nécessaire que dans les étables de la plaine; qu'on ne craigne donc pas d'en laver avec une de ces solutions les parois, ainsi que les poutres à liens du trayoir; car les germes dangereux sont comme des malfaiteurs cachés qui attendent l'occasion.

Et en tout ceci la crainte de faire quelques dépenses deviendrait une avarice vraiment criminelle.

Ces mesures à prendre pour détruire la cause du mal me paraissent d'autant plus indispensables qu'il s'agit d'intérêts vitaux de la Gruyère, que depuis un quart de siècle la surlangue y paraît presque à demeure et que si, d'après mes simples observations, elle se déclare toujours à nouveau, c'est parce que les germes, grâce au manque de désinfection, en restent latents en beaucoup d'endroits, pour se développer à la première circonstance favorable qu'ils rencontrent. Par suite des mêmes observations, je serais disposé à admettre des périodes de deux ou trois ans pendant lesquelles ces germes opèrent leur évolution. Détruisez-les donc.

J. S.

CONFÉDÉRATION

Militaire. — La conférence des colonels divisionnaires et chefs d'armes a résolu, conformément à un préavis des officiers supérieurs de l'armée et du corps d'instructeurs, qu'il y avait lieu de modifier le règlement sur l'habillement des troupes du 24 mai 1876, dans ce sens que chaque homme, au lieu des deux paires de bottes prescrites par ce règlement, devra avoir une paire de souliers hauts à lacets, d'après un modèle à fixer, plus une seconde chaussure au choix de chaque individu. L'adoption des prescriptions nouvelles à cet égard a eu lieu au commencement de 1885.

Tremblement de terre. — Le tremblement de terre de lundi dernier, 13 avril, paraît avoir été ressenti dans presque toute la Suisse.

On en signale les effets, d'ailleurs inoffensifs, à Lucerne, Aarau, Schwytz, Kandersteg, Thun, Zweisimmen, Pays-d'Enhaut, etc.

Dans certaines localités les secousses ont été passablement fortes. A Därstellen (Simmenthal) une femme a été jetée à terre, la malheureuse s'est cassé le bras. A Zweisimmen, Marnied et Grubenwald, des pans de mur ont été renversés ou fendus et des rochers se sont effondrés causant des dommages aux forêts.

Postes. — Parmi les décisions prises au congrès universel de Lisbonne, il en est une qui intéresse particulièrement les commerçants. Il s'agit de l'introduction des carnets d'identité à partir de l'année prochaine. Ces carnets seront délivrés aux commerçants, voire à toute personne qui se rendra à l'étranger. Moyennant la présentation de ce carnet qui contiendra la photographie, la signa-

ture, etc., du possesseur légitime, celui-ci pourra retirer facilement à tous les bureaux de poste les mandats ou autres envois d'espèces qui lui seront adressés. C'est une innovation qui facilitera beaucoup les relations commerciales.

Tir fédéral de 1885. — La liste des dons pour le Tir fédéral s'élève à environ fr. 59,000; on remarque un don de 1200 fr. des maîtres d'hôtel de Berne; on annonce d'autre part que la colonie welche va offrir un prix de 1500 fr.

Le procureur général fédéral, M. Muller, doit déposer prochainement son rapport, très circonstancié sur l'enquête anarchiste. Des faits signalés, il ressort que le centre de l'agitation anarchiste en Suisse est Winterthour, St-Gall, et que le principal agent de cette agitation est le compagnon Schulze arrêté à Berne il y a un an, expulsé depuis.

Le ministre d'Italie à Berne, le comte Féd'Os-tiani, a remis au Conseil fédéral le diplôme d'honneur décerné par l'Exposition internationale phylloxérique de Turin au département fédéral de l'agriculture.

Zurich. — Le syndic Hauser, à Stadel, a avoué avoir tué le sieur Oppenheim, de Lengnau (Argovie).

Hauser, l'assassin du marchand de bétail Oppenheim, est un jeune homme de 24 ans. Il prétend avoir été odieusement trompé par sa victime et réduit par elle à la dernière extrémité.

Hauser avait été d'abord mis en présence du cadavre du défunt, mais cette confrontation n'avait donné aucun résultat! Le prisonnier continuait à nier. Sa femme, arrêtée comme lui, fit de vives instances auprès de lui pour l'engager à dire la vérité. Hauser finit alors par tout avouer. Le meurtre avait été commis dans la demeure de l'ex-syndic vendredi entre 7 et 8 heures du matin. M^{me} Hauser était absente et n'arriva qu'après la perpétration du crime. Elle trouva son mari occupé à laver les traces de sang laissées sur le plancher. Le cadavre avait été dissimulé sous de la paille dans un réduit appartenant à l'écurie.

Hauser est père d'un tout jeune enfant et sa femme est en espérance.

Soleure. C'est mardi qu'a eu lieu l'assermentation de Mgr Fiala dans la salle du Grand Conseil de Soleure. Tous les Etats du diocèse, sauf Berne, étaient officiellement représentés. A 11 heures le prélat a fait son entrée, il a été salué par M. le land-ammann Vigier; le serment a été solennisé sur l'Evangile. Cette cérémonie a été courte mais très digne.

A midi il y avait banquet officiel à la Couronne.

St-Gall. — Jeudi après midi, on a réussi à enlever de la chapelle du château de Rapperswyl un vitrail peint, sur lequel se trouvent représentées la ville de Rapperswyl et ses armoiries. Ce vitrail avait une valeur de trois ou quatre cents francs. Le voleur a été arrêté vendredi à Utznach.

Vaud. — On signale la réussite parfaite du concours régional de bétail qui a eu lieu à Payerne le 11 avril. Ont été présentés: 33 taureaux et 100 génisses. Les taureaux ont obtenus 17 primes, formant un montant de 750 fr.; les vaches et génisses ont obtenu 36 primes, d'une valeur de 1280 francs.

— Vendredi a eu lieu à Payerne l'inauguration et la remise du nouveau bâtiment de l'infirmerie de la Broye. Un temps superbe a favorisé cette intéressante cérémonie. Chacun a été émerveillé de la gracieuseté et du confort que présente cette belle construction, laquelle fait vraiment honneur à tous ceux qui ont coopéré à son édification.

Genève. — Lundi matin, tout ce que Genève compte d'hommes de lettres et d'esprits cultivés a rendu les derniers honneurs à Marc Monnier, mort dans la nuit de vendredi à samedi dans sa propriété de Champel.

Il avait, dit-on, une affection du cœur dont il ne se doutait guère et dont il n'avait par conséquent pris aucun souci. Elle l'a terrassé après quelques semaines seulement.

CANTON DE FRIBOURG

La reine d'Angleterre à Fribourg.

C'est mercredi à 8 h. 46 qu'a passé à Fribourg le train royal emmenant d'Aix à Darmstadt la reine Victoria et sa suite.

Une foule nombreuse était massée aux abords de la gare, maintenue à distance par un nombreux dé-

tachement de ge-

par M. Meier, le

La salle d'att-

formée en salle

A l'arrivée du

gare avaient été

La reine et la

dans leur salon

elle a elle-même

laquelle le sou-

par contre est s

promenée jusqu

d'œil sur la foul

par une extrême

que un grand lu

sible de réaliser

qui servaient d

Après le soup

de temps, la pe

rant de la gare.

bouquet qui a é

Au moment d

a remercié le co

le trajet d'Aix à

par le train roy

Conformément

et 12 de la Fei

exposées par le

4 mars 1885 s

auront lieu à F

districts de la

du Lac, et à Ep

la Gruyère, de l

La famille c

soit 1 taureau e

leurs, ou bien 5

pas l'obligation

de bétail âgée

cours.

Une somme

cours:

Primes

Primes

Les concours

heures du mati

Les préfeture

demandes d'ins

les formulaires

cité du 4 Mars

Les primes

mais leur class

ture des opérat

(Communiqu

R

de races

Bulle (Ep

3 primes

1 Jerly, Louis

2 Pipoz, Jean

3 Tinguely, fr

8 primes

1 Borcard, CH

2 Charrière, J

3 Favre, Augu

4 Rouiller, Pa

5 Dupont, Fél

6 Duding, Léo

7 Pasquier, fr

8 Pasquier, Jo

3 primes

1 Martin, Ma

2 Menoud, Jo

3 Gremaud, fr

TA

16 prime

1 Pugin, Jean

2 Magnin, frè

3 Tornare, Ni

4 Oberson, Jo

5 Moret, Julie

6 Ecoffey, Jos

7 Birbaum, J

8 Gaillard, Ju

9 Tercier, frè

10 Dupasquier,

11 Geinoz, Oliv

12 Castella, Al

LA GRUYERE

égitime, celui-ci pourra
s bureaux de poste les
espèces qui lui seront
on qui-facilitera beau-
s.

La liste des dons pour
fr. 59,000; on remarque
itres d'hôtel de Berne;
e la colonie welche va

déral, M. Muller, doit
pport, très circonstancié
faits signalés, il ressort
anarchiste en Suisse est
e le principal agent de
agnon Schulze arrêté à
eupis.

rne, le comte Féd'Os-
ral le diplôme d'honneur
nationale phylloxérique
éral de l'agriculture.

Hauser, à Stadel, a
ppenheim, de Lengnau

archand de bétail Op-
ne de 24 ans. Il prétend
é par sa victime et ré-
extrémité.

mis en présence du ca-
te confrontation n'avait
prisonnier continuait à
me lui, fit de vives ins-
engager à dire la vé-
tout avouer. Le meur-
la demeure de l'ex-
3 heures du matin. M^{me}
riva qu'après la perpé-
va son mari occupé à
issées sur le plancher.
mulé sous de la paille
'écurie.

out jeune enfant et sa

a eu lieu l'assermenta-
le du Grand Conseil de
u diocèse, sauf Berne,
ntés. A 11 heures le pré-
salué par M. le land-
t a été solennisé sur
a été courte mais très

officiel à la Couronne.

ès midi, on a réussi a
château de Rapperswyl
e trouvent représentées
es armoiries. Ce vitrail
ou quatre cents francs.
redi à Utznach.

la réussite parfaite du
qui a eu lieu à Payerne
és : 33 taureaux et 100
obtenus 17 primes, for-
; les vaches et génis-
d'une valeur de 1280

Payerne l'inauguration
timent de l'infirmerie
aperbe a favorisé cette
acun a été émerveillé
fort que présente cette
fait vraiment honneur
é à son édicification.

n, tout ce que Genève
es et d'esprits cultivés
eurs à Marc Monnier,
redi à samedi dans sa
ection du cœur dont il
t il n'avait par consé-
elle l'a terrassé après
t.

Fribourg

re à Fribourg.

u'a passé à Fribourg le
à Darmstadt la reine

massée aux abords de
e par un nombreux dé-

tachement de gendarmes en grande tenue, commandés
par M. Meier, leur commandant.

La salle d'attente des premières avait été trans-
formée en salle à manger pour la suite de la reine.

A l'arrivée du train, le quai et le bâtiment de la
gare avaient été complètement évacués par le public.
La reine et la princesse Béatrice sont demeurées
dans leur salon. La reine ne s'est pas laissée voir et
elle a elle-même baissé les stores de la voiture dans
laquelle le souper a été servi. La princesse Béatrice
par contre est sortie plusieurs fois de voiture et s'est
promenée jusqu'à la plate-forme pour jeter un coup
d'œil sur la foule. La reine et sa suite se distinguaient
par une extrême simplicité dans leur toilette, tandis
que un grand luxe et tout le confort qu'il est pos-
sible de réaliser embellissaient les voitures spéciales
qui servaient d'appartement aux nobles voyageuses.

Après le souper, qui a duré à peu près une heure
de temps, la petite fille de M. le tenancier du restaur-
ant de la gare a apporté à la reine un magnifique
bouquet qui a été reçu avec une cordiale simplicité.

Au moment du départ, M. le général Sommerset
a remercié le commandant de gendarmerie. De tout
le trajet d'Aix à Darmstadt, ça été le seul arrêt fait
par le train royal.

Concours de bétail.

Conformément à l'avis paru dans les numéros 11
et 12 de la *Feuille officielle*, les concours de familles
exposées par le même éleveur (art. 9 de l'arrêté du
4 mars 1885 sur les primes et concours du bétail)
auront lieu à Fribourg le 27 avril prochain, pour les
districts de la Sarine, de la Singine, de la Broye et
du Lac, et à Epagny le 28 avril pour les districts de
la Gruyère, de la Veveyse et de la Glâne.

La famille comprendra au minimum cinq têtes,
soit 1 taureau et 4 génisses ou vaches de mêmes cou-
leurs, ou bien 5 génisses ou vaches, l'exposant n'ayant
pas l'obligation de produire le taureau. Toute pièce
de bétail âgée de moins d'un an, est exclue du con-
cours.

Une somme de 750 francs est affectée à ces con-
cours :

Primes de 1^{re} classe fr. 80 à 120
Primes de 2^e classe fr. 50 à 70

Les concours commenceront chaque jour à 8 1/2
heures du matin.

Les préfectures de chaque district recevront les
demandes d'inscription et délivreront à cet effet
les formulaires prévus par l'art. 1 de l'arrêté pré-
cité du 4 Mars.

Les primes seront délivrées après le concours,
mais leur classification n'aura lieu qu'après la clô-
ture des opérations de la commission.

Le Directeur de l'Intérieur :
(Communiqué.) S. AEBY.

Résultat des concours de races bovine et porcine. — 1885

Bulle (Epagny), les 9 et 10 avril

VEUX TAUREAUX

3 primes de 1^{re} classe de 150 francs.

- 1 Jerly, Louis, à Rueyres-Treyfayes.
- 2 Pipoz, Jean, à Charmey.
- 3 Tinguely, frères, à La-Roche.

8 primes de 2^{me} classe de 100 francs.

- 1 Borcard, Charles, à Grandvillard.
- 2 Charrière, Jacques, à Romanens.
- 3 Favre, Auguste, à Vaulruz.
- 4 Rouiller, Pacifique, à Vaulruz.
- 5 Dupont, Félicien, à Sâles.
- 6 Duding, Léon, à Riaz.
- 7 Pasquier, frères, ff. Pierre, à Maules.
- 8 Pasquier, Joseph, à Bulle.

3 primes de 3^{me} classe de 70 francs.

- 1 Martin, Maurice, à Epagny.
- 2 Menoud, Joseph, not., à Bulle.
- 3 Gremaud, frères, à Echarlens.

TAUREAUX DE 1 A 2 ANS

16 primes de 2^{me} classe de 50 francs.

- 1 Pugin, Jean, à Echarlens.
- 2 Magnin, frères, à Hauteville.
- 3 Tornare, Nicolas, à Charmey.
- 4 Oberson, Joseph, à Rueyres.
- 5 Moret, Julien, à Vuadens.
- 6 Ecoffey, Joseph, des Landins, à Rueyres.
- 7 Birbaum, Joseph, à Avry-devant-Pont.
- 8 Gaillard, Jules, »
- 9 Tercier, frères, à Vuadens.
- 10 Dupasquier, frères, à Vudens.
- 11 Geinoz, Olivier, directeur, à Neirivue.
- 12 Castella, Alexis, juge, à Albeuve.

- 13 Gaillard, Louise, à La-Roche.
- 14 Geinoz, Olivier, directeur, à Neirivue.
- 15 Deschenaux, Jules, à Echarlens.
- 16 Bosson, François, à Riaz.

GÉNISSES

21 primes de 2^{me} classe de 50 francs.

- 1 Duding, Léon, à Riaz.
- 2 Geinoz, Olivier, à Neirivue.
- 3 Rime, Jacques, à Charmey.
- 4 Geinoz, Olivier, à Neirivue.
- 5 » » »
- 6 » » »
- 7 Schouvey, Calybite, à Villarvolard.
- 8 Gremion, Auguste, à Gruyères.
- 9 Pipoz, Jean, à Charmey.
- 10 » » »
- 11 Menoud, Joseph, not., à Bulle.
- 12 Niquille, Joseph, à Charmey.
- 13 Menoud, Joseph, not., à Bulle.
- 14 Genainaz, Alfred, à Grandvillard.
- 15 Progin, Joseph, à Vaulruz.
- 16 Geinoz, Olivier, à Neirivue.
- 17 Baud, Joseph, à Albeuve.
- 18 Pipoz, Jean, à Charmey.
- 19 » » »
- 20 » » »
- 21 Romanens, Joseph, à Vuippens.

VERRATS

5 primes de 2^{me} classe de 25 francs.

- 1 Meyer, Joseph, à La-Roche.
- 2 Pittet, Elise, à La-Tour.
- 3 Frossard, député, à Romanens.
- 4 Martin, Xavier, à Epagny.
- 5 Magnin, Hyacinthe, à Pont-la-Ville.

(A suivre.)

GRUYÈRE

Société d'Agriculture.

L'assemblée générale du 2 avril a résolu de te-
nir une autre réunion avant l'alpage. Le Comité
a décidé que cette réunion aurait lieu jeudi 7 mai
prochain, à 1 1/2 heure, dans la grande salle de
l'Hôtel-de-Ville, à Bulle, heure militaire.

TRACTANDAS :

- 1^o Fabrication du fromage pour l'exportation.
- 2^o Tenue des chalets.
- 3^o Convient-il d'avancer la foire de la St-Denis?
- 4^o Propositions éventuelles.

La question d'avancer la foire de la St-Denis et
par conséquent le retour du bétail, est délicate et
importante; elle a été soulevée par grand nombre
d'éleveurs et de teneurs de montagne. Pour le cas
où elle serait résolue affirmativement par l'assem-
blée générale, on ne pourra en demander l'appli-
cation à l'autorité compétente que pour l'année
prochaine. Alors, il importera que la décision fixant
ce changement, soit prise avant le 15 septembre,
à cause des almanachs nouveaux.

Le Comité prie Messieurs les sociétaires de dis-
cutter entr'eux et de bien mûrir cette affaire, afin
qu'ils arrivent à la réunion du 7 mai avec des
idées arrêtées. (Communiqué.)

La Gruyère a l'honneur de posséder en ce mo-
ment l'illustre chef du Diocèse. Il a confirmé jeudi
à La-Roche, hier à Hauteville et il confirme au-
jourd'hui à Corbières.

Monseigneur l'Evêque reçoit de la part de nos
populations l'accueil le plus enthousiaste.

Avry-devant-Pont. — M. Déforel, curé de
Vevey, vient d'être appelé par élection du Chapitre
de St-Nicolas au ministère de curé de l'importante
paroisse d'Avry. M. Déforel était très aimé et
apprécié à la Chaux-de-Fonds où il a été 5 ans
et à Vevey où il a passé environ 10 ans.

Hauteville. — Des voleurs se sont introduits
avec effraction, pendant la messe matinale de di-
manche dernier, dans le bâtiment de l'ancienne
forge, habité par une femme âgée qui était préci-
sément à la messe.

Ils ont enlevé différents objets, entre autres une
montre en or, pour une valeur d'environ 100 francs.
Heureusement que le flair a manqué aux voleurs
car ils n'ont pu découvrir les espèces dont ils sa-
vaient M^{me} X. toujours pourvue. Ces espèces étaient
enfermées dans le fond d'une garde-robe et non pas,
comme cela se fait d'habitude, dans les tiroirs.

— Une maison d'habitation avec grange et écu-
rie, appartenant à MM. Magnin des Planchamps, a
été la proie des flammes dans la nuit de diman-

che à lundi. On croit à la malveillance. Une arres-
tation a été opérée.

La-Roche. — Un feu de cheminée, prompte-
ment étouffé, s'est produit avec une certaine in-
tensité à la fromagerie de La-Roche, samedi matin
vers 11 1/2 heures.

On avait, paraît-il, mal ramonné.

Un poète gruyérien habitant la capitale, nous adresse
la petite pièce de vers suivante à laquelle il nous
prie de donner l'hospitalité dans les colonnes de notre
journal.

LE COUCOU.

Le coucou, nous dit-on, est un gentil oiseau,
Messager de bonheur, chantre du renouveau,
Qui, lorsque du printemps les tièdes haleines
Embaument et parfument et les monts et les plaines,
Vient à nos cœurs charmés, pleins d'un espoir joyeux,
Annoncer des beaux jours la splendeur et les feux.
Cet animal n'est point ce qu'un vain peuple pense...
Il ne faut pas, amis, se payer d'apparence!
Cet animal est loin d'être un gentil oiseau,
C'est au contraire un drôle... et fort vilain moineau!

Ce bipède est issu du bas pays broyard :
Son âme de croquant, nous le disons sans fard,
Est l'âme de Tartuffe. Et le cœur de Basile,
Dans ce corps de roublard vient d'être domicile.
Et sous les faux semblants de sa religion
S'agitent les ardeurs de son ambition.
Sa tenue de rhéteur et son ton pédantesque
Cachent d'un faux savant la nullité grotesque.
Amis, certainement vous connaissez l'oiseau,
En voulez-vous peut-être un plus complet tableau?

Cet écrivain gâteux, à nul autre pareil,
En digne combourgeois du fameux Ribotel,
Chevalier du mensonge et de la calomnie,
Se vautre dans la fange et dans l'ignominie :
Serviteur éhonté d'un régime odieux,
D'insulteur il a pris le rôle officieux!
Les faveurs du pouvoir seront sa récompense,
Peut-on mieux salarier la honte et l'impudence?
Enfants de la Gruyère, armons-nous du bâton,
Expulsons le coucou, le vorace frêlon.

UN FAUX GRESSET.

Dernier moment.

Ce ne sont que bruits de guerre de tous les côtés.
Les rapports se sont de nouveau tendus entre la
Russie et l'Angleterre. C'est au point que les hostili-
tés paraissent inévitables et que la déclaration de
guerre est attendue d'un jour à l'autre. On parle ce-
pendant de la médiation de l'empereur Guillaume
qui pourrait bien ramener le calme. Aussi, sur cette
nouvelle, la bourse, qui est le baromètre de la poli-
tique européenne, est en reprise.

— D'un autre côté un incident excessivement
grave vient de se produire au Caire, où Nubar-Pacha,
premier ministre du Khédive, c'est-à-dire du souve-
rain de l'Egypte, vient de faire fermer, par la force
armée, l'imprimerie du *Bosphore égyptien* qui est la
propriété d'un citoyen français. Le consul est inter-
venu pour empêcher l'agression. Il y a eu collision
et violence dans les bureaux de l'imprimerie dont le
personnel a été chassé avec le consul.

Le gouvernement français, avisé de la situation, a
demandé une réparation immédiate au gouvernement
égyptien, mais celui-ci a refusé.

Evidemment la France n'en restera pas là. Voilà
encore une nouvelle complication pour l'Angleterre,
car on sait que ce sont les Anglais qui inspirent le gou-
vernement égyptien et que le Khédive n'est plus
qu'un fonctionnaire de la reine d'Angleterre.

Pauvre Gladstone, lui qui a toujours voulu la paix
et même à tout prix, ne voit de tous côtés que des
perspectives de guerre et de conflagration!

— Au Tonkin les hostilités sont suspendues, ce
qui n'empêche pas les Français d'y continuer leurs
envois de troupes. Et ils ont raison.

Quand l'on veut dire à quelqu'un : fourbe, hypo-
crite, homme de rien, ne l'appelle-t-on pas *Chinois*?
Donc si les Chinois sont si mauvais, les Français ne
doivent pas se laisser encore une fois jouer.

— Sur tout le territoire de la République, les par-
tis s'organisent pour les prochaines élections légis-
latives, c'est-à-dire, pour la nomination de la Cham-
bre des députés qui aura lieu cette fois-ci par départe-
tements, soit au scrutin de liste, et non plus comme
auparavant par arrondissement ne nommant qu'un
seul député.

MISE PUBLIQUE.

La commission de l'Hôpital d'arrondissement de
la Gruyère exposera en location par voie de mises
publiques le *mercredi 29 avril*, à 1 heure après-midi,
à l'auberge de la *Croix-Blanche* à Riaz, environ
6 poses de bon terrain avec grange et écurie.

Les conditions seront lues avant les mises.
1436] LA COMMISSION.

AVIS.

Les adjudicataires de la mise de bois du 29 décembre 1884 au *Rio Berthoud* sont avisés que, si dans le terme de dix jours ils n'ont pas complètement enlevé tous les bois qui reposent sur cette gîte et nettoyé convenablement la place, il sera fait application des pénalités prévues dans les conditions de mise de ce jour.

Bulle, le 24 avril 1885.
[1437] La commission des forêts.

Société des Carabiniers
de BULLE.

Dimanche, 26 avril, deuxième **exercice de tir** pour les militaires sociétaires, astreints au tir réglementaire de 30 cartouches. Cibles à 225, 300 et 400 mètres.
[1435]

CERCLE

des
Arts et Métiers
à BULLE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Dimanche 26 avril, à 2 heures.

ORDRE DU JOUR :
1^o Réception de candidats;
2^o Reddition des comptes annuels et rapport des censeurs.

LA COMMISSION.
Cet avis tient lieu de carte de convocation.
[1415]

SOUMISSION.

La commune de *La Tour-de-Trême* met au concours les **travaux de crépissage des murs du cimetière**.

Les soumissions devront être déposées au secrétariat communal jusqu'au samedi 2 mai à 8 heures du soir.

La Tour, le 23 avril 1885.
[1429] Par ordre : *Le Secrétaire*.

Montbarry

DIMANCHE 26 AVRIL
Ouverture du Restaurant

DIMANCHE 3 MAI
MUSIQUE ET DANSE.

LE 15 MAI
Ouverture de l'Hôtel
et
BAINS DE MONTBARRY.
Se recommande

Alphonse Wæber,
tenancier de l'Hôtel de l'Union
à BULLE.
[1427]

DIMANCHE 26 AVRIL
bonne musique
ET

DANSE
à l'auberge du Tir à Bulle
Invitation cordiale.
[1398]

Avis et recommandation.

Le soussigné avise l'honorable public qu'il a ouvert un **cabinet de coiffeur** à BULLE, et qu'il ira aussi raser et couper les cheveux à domicile.

Il se recommande aussi pour *tous les travaux en cheveux* qu'il s'efforcera d'exécuter promptement et à prix modiques.

Meier-Salzmann, coiffeur,
Restaurant des Places, 1^{er} étage.

Chaux-four

ouvert dès lundi 20 avril à la **Tuilerie de Bulle**.
[1413] ULRICH FRÈRES.

Changement de domicile.

M. Ed. Schneider, tailleur, avise l'honorable public qu'il a transféré son domicile dans la maison de M. Alexandre Desbiolles, horloger.

Il tient à la disposition du public un magnifique choix d'étoffes en tous genres. 20 % meilleur marché que celles offertes par les voyageurs.
Ed. Schneider, tailleur.
[1434]

MAISON DE M^{me} PLACIDE MOURA
Ancien Bazar Gruyérien à Bulle

Chapellerie Genevoise

Grand assortiment de **chapeaux de paille et feutre** pour hommes, dames et enfants. — Chapeaux de feutre montagnard, dits à *coups de poing*, à large bord. — Chapeaux de feutre pour garçons, pour confirmation et communion. — Chapeaux pour dames et fillettes tout garnis.

Rubans, velours, fleurs, plumes, tulle, dentelles, gants blancs pour fillettes, gants noirs et couleur pour dames, cols, rubans, manchettes, etc.

Blanchissage, teinture, apprêtage, réparations en tout genre. Seule maison dans son genre, défiant toute concurrence par la modicité de ses prix et son excellent travail.
[1417] E. HORNER.

CHAPEAUX GRUYÉRIENS

Au grand magasin de BOSSON fils, chapelier, à Bulle
— sous le Bureau des Télégraphes —

choix immense de **chapeaux de feutre** en tous genres, surtout le grand bord, forme haute, surnommé le « *chapeau à coups de poings* », souple et résistant à la pluie. — Chapeaux nouveautés pour hommes, jeunes gens et enfants. — **Bonnets et casquettes**. — Chapeaux de communion et confirmation. — Choix incomparable de **chapeaux de paille** en toutes formes, couleurs et qualités, et pour tout âge, vendus à des prix exceptionnellement bon marché. — Réparation de chapeaux.

Grand assortiment de **blouses**, coton et fil, vendues à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de tabacs et cigares. — Articles de fumeurs. Cannes, parapluies, porte-monnaie, broserie, verrerie, cartes à jouer, bouchons, pantalons, gilets, chemises, valises, cravattes, faux-cols, sacs de voyage. — Grande liquidation de **faïence et poterie**.

Se recommande à sa nombreuse clientèle
[1373] BOSSON fils, chapelier.

En vente chez les libraires M. Baudère à Bulle et M. Labastrou à Fribourg, la brochure :

● Lettre sur l'armée fédérale ●
par le général Castella.
PRIX 30 CENT. [1425]

A LA BOTTE ROUGE.

Grande emplette de **chaussures** pour **fillettes et garçons** en vue des confirmations, vendues au grand rabais.

Mesdames, Buteurs de la campagne, Messieurs, je tiens à votre disposition des **chaussures suisses**, l'âme de la solidité, à des prix impossibles. S. v. p., favorisez l'industrie nationale et venez tous à la *Botte rouge*, grand rue à Bulle, chez
[1433] TRENQUE.

Paratonnerres

Spécialité de paratonnerres pour églises, cheminées à vapeur et bâtiments en tous genres, selon prescription de la loi. — Réparations et essais électriques des vieux paratonnerres.

Ouvrage prompt et garanti. Prix modérés.

J. Suter, constructeur,
à BULLE.
[1428]

Joseph Moura à Bulle.

Vins blancs vaudois. — **Vins étrangers**. — **Vins fins** en bouteilles, tels que : **Madère, Malaga, Marsala, Malvoisie doux, Bordeaux**, etc.
[1423]

Vin d'Asti à fr. 1. 50 la bouteille.

Epicerie et Liqueurs diverses.
Lessive Phénix véritable.

A VENDRE

700 pieds de foin maigre.
S'adresser au bureau du journal qui indiquera.
[1424]

LA FRANCE

Compagnie anonyme d'assurances
sur la vie.

CAPITAL DIX MILLIONS.
Siège social : Paris, rue de Grammont 14.

Agent principal à Bulle : [1405]
Paul Feigel, Négociant en vins.

Dès le 25 avril

Chaux-maigre

à disposition du public, à raison de 8 francs la bosse, à **Montbovon** chez *Jacques Cardis*.
[1430]

A VENDRE

Deux grands **coffres de voyage**, presque neufs. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera.
[1422]

On trouve de la **dynamite**
chez Jos. Crotti, entrepreneur, à Bulle.
[1432]

A LOUER.

Un vaste **atelier** pour menuisier ou tonnelier, ou pour une autre destination quelconque.

S'adresser à M^{me} Catherine Pasquier, maison Majeux, à Bulle.
[1401]

Un **Etalon**, race du pays, est à la disposition des éleveurs, au **Cheval-Blanc à Vuadens**. Il sera tous les jeudis à l'hôtel de l'Ecu à Bulle et les lundis à Sales.
[1411]

On offre

à faner un **domaine** de 28 poses. S'adresser à M. MAGNIN, avocat, Bulle.

On demande

une **apprentie-blanchisseuse et repasseuse**, pour de suite. — S'adresser à M^{me} Tribulliet à Bulle.
[1410]

A. DAVET

Agent de poursuites
à Romont, a transféré son étude à **Bulle**, dans la maison de M. Gretnier, ancienne maison de M. Spühler.

C. BROILLET

Médecin-Chirurgien-Dentiste
à **Fribourg**, sera à **Bulle**, Hôtel des Alpes, tous les premiers jeudis (jour de foire) et troisièmes jeudis de chaque mois.
(H 154 F) [1304]

Ombrelles

Grand choix d'ombrelles et encas, haute nouveauté de Paris; ombrelles pour fillettes et enfants — le tout à des prix excessivement bas, chez

Aimé MARGOT, Coiffeur,
à BULLE.
[1393]

OCCASION

On peut se procurer auprès de la Compagnie de Chemin de fer Bulle-Romont des **vieux rails forts** à fr. 3.50 le mètre courant.
[1374]

On demande

une **fillette** de la campagne, forte et active, pour faire la cuisine et tous les ouvrages de la maison. — S'adresser à *Orell Fussli & Co* à Lausanne sous chiffres O 5551 L.
[1426]

Paratonnerres

Système perfectionné et garanti.
Vérifiés gratuitement pendant 2 ans après installation.

Vérification et réparation d'anciens paratonnerres.

RÉFÉRENCES A DISPOSITION.
Gustave Wehner
à BULLE. [1407]

Graines de Jardins.

Le soussigné avise le public qu'il a à sa disposition de bonne graine de jardinage et de fleurs, ainsi que des arbres, arbrisseaux, plantes vivaces, etc. Il peut donner des renseignements à chaque client sur la culture des plantes et des arbres.

Tous les jeudis il se trouve au marché sous la promenade et les autres jours à son domicile, maison Desbiolles, boudanger, Grand rue, Bulle.

[1403] A. Heinrich, horticulteur.

Pompes à purin

garanties, fonctionnant avec le purin le plus épais. Prix défiant toute concurrence.

S'adresser à M. Léon Pasquier, négt. à Bulle.
[1397]

On demande

une **ouvrière-modiste** pouvant aussi s'aider à la vente, et une **apprentie**.
[1418]

Chapellerie Genevoise, Bulle.

Recommandation.

Le soussigné se recommande à l'honorable public de la ville et de la campagne pour tous les travaux concernant sa partie, en l'assurant d'avance d'un travail solide et à prix modéré.

Il saisit l'occasion pour remercier le public de la confiance dont il l'a honoré jusqu'à ce jour, espérant qu'il la lui continuera.

H. U. Blau, Poëlier,
Maison Gremaud du côté de la Léchère,
[1367] BULLE.

Imprimerie de la Gruyère. Gérant : Ch. Morel.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse : 1

» » 6

Pour l'Etranger : 1

Prix du Numéro

On s'abonne à tout

de pos

L'an

Le 4 mai 1885
soulèvement po
nom de révolu

Le 4 mai 1885
et citadins, s'i
tendaient tenir
lui commander

Les hésitati
béienne à occu
nombreuses in
chef de la révo
naux, et les tr
avaient prompt
amis de Fribou

La démocrati
tative d'émanci
heures d'espoir
qu'à 1830 pour

Et aujourd'h
cratie fribourge

A quoi a ser
frances, les tor
galères?

C'est triste à
un siècle après
aux mains de l
des oligarchies,
jouisseurs, des

Et cette olig
dans l'égout et
ner aussi en ve
de la religion,

Quel sacrilège

Un monumen
générations pré
fatale tentative

FEUILLE

DAN

D'après ce que
les ancêtres de
jusqu'aux Celtes
jusqu'aux Bourgo
des races rend di
taille de la majo
de chacun de ces
sur ce point des l
manique, l'amalga
sorte que la popul
ter un type physiq
diverses races. Q
même esprit civiq
gènes en un bon t
leur situation limit
romane et d'une